

**Du 14 au 16 septembre 2021**

## **Programme européen d'appui à la Chambre des Conseillers du Maroc : première mission d'expertise à Rabat**

Le Sénat a remporté, en tant que chef de file, avec le Sénat italien comme partenaire et le soutien de plusieurs parlements européens (Bundesrat allemand, Sénat belge, Sénat polonais, Sénat roumain et Parlement portugais), l'appel à propositions de l'Union européenne en vue du jumelage avec la Chambre des Conseillers du Maroc. Ce jumelage européen, d'une durée de dix-huit mois, a été lancé le 17 juillet 2021. Il comprend deux volets, l'un portant sur l'organisation administrative, l'autre sur le travail législatif, et il donnera lieu à de nombreuses activités : déplacements d'experts court-terme, visioconférences, visites d'étude de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires au Maroc et en France en 2021 et 2022.

La première mission d'expertise en présentiel s'est tenue du 14 au 16 septembre 2021 à Rabat et a porté sur la conception d'une méthodologie pour consolider un répertoire des métiers et des compétences et pour la rédaction de fiches de postes, en vue d'une modernisation et d'un renforcement des compétences de l'administration parlementaire.

Après une présentation générale, par visioconférence, de la gestion des ressources humaines au Sénat par Mme Agnès Moulin, Directrice des Ressources humaines et de la Formation et responsable du volet 1 du jumelage, et un échange de questions-réponses avec les collègues de la Chambre des Conseillers du Maroc, les experts court-terme, Mme Marie-Pascale Boutry, Conseillère hors classe, et Mme Marie Bruneau, Administratrice-adjointe, ont mené plusieurs entretiens, afin de mieux identifier les enjeux du contexte institutionnel dans lequel s'inscrit la Chambre des Conseillers et ses implications sur la stratégie de gestion des ressources humaines.

Les experts court-terme ont ainsi pu, grâce à des échanges fructueux, mieux définir les attentes spécifiques relatives à l'appui à la conception d'une méthodologie pour l'élaboration du répertoire des métiers. Ils ont d'ores et déjà formulé des recommandations adaptées au contexte et rapidement applicables.

Avec cette méthodologie, une feuille de route a été définie conjointement entre les experts court-terme et les collègues de la Chambre des Conseillers, afin de planifier les actions à mener et les arbitrages à réaliser par l'équipe de la Chambre des Conseillers qui conduira ce projet.

Une seconde mission sur ce thème sera menée au cours du printemps 2022 et permettra d'accompagner le projet et d'adapter la feuille de route en fonction de l'avancée des travaux.